

Baromètre hospitalier 2014

Synthèse

I. Introduction

Chaque année, Solidaris Mutualis analyse le coût d'un séjour à l'hôpital pour ses affiliés et l'évolution dans le temps des différents postes de dépenses de la facture du patient : en particulier, les suppléments d'honoraires, les suppléments de chambre, les suppléments de matériel et les médicaments non-remboursables.

Cette étude s'appuie sur les données de facturation électronique des hôpitaux généraux et universitaires des affiliés de Solidaris ayant séjourné à l'hôpital entre 2011 et 2014, soit environ 550.000 admissions classiques chaque année.

II. Evolution de la facture patient entre 2011 et 2014

- 1. En 2014, un patient paie en moyenne 1.330 € de suppléments lors d'un séjour en chambre particulière, soit une hausse de 11,5% par rapport à 2011. Ce montant est de 80 € en chambre à deux lits et 69 € en chambre commune.**

Le tableau 1 reprend les montants totaux des suppléments facturés par type de chambre entre 2011 et 2014. L'année 2014 est reprise à titre d'information car nous ne disposons pas encore des données définitives pour cette année. Ceci ne pose toutefois pas de problème pour analyser les montants moyens. Nous pouvons également supposer que les montants totaux des suppléments évolueront à la hausse comme observé dans les précédents baromètres (sauf en 2013 suite à la suppression des suppléments d'honoraires en chambre commune et à deux lits entrée en vigueur cette année-là).

L'ensemble des suppléments représentait 157,6 millions € facturés aux affiliés de Solidaris en 2011, 160,2 millions € en 2012 (+1,66%) et 154,5 millions € en 2013 (-3,6%). Un affilié paie ainsi, en moyenne, 292,7 € de suppléments pour son séjour à l'hôpital, soit un montant reparti à la hausse en 2014 (+4,3%) alors qu'il avait diminué suite à l'interdiction des suppléments d'honoraires en chambre commune et à deux lits en 2013 (-2%).

Les suppléments payés par les patients et les évolutions observées ces dernières années diffèrent fortement en fonction du **type de chambre**.

Il ressort que le montant total des suppléments en **chambre particulière** a augmenté entre 3 et 4% par an entre 2011 et 2013. Les suppléments moyens ont également augmenté du même ordre de grandeur sur la période, cette hausse allant jusqu'à près de 4,5% entre 2013 et 2014. En 2014, un patient paie en moyenne 1.330 € de suppléments pour un séjour en chambre particulière.

On observe une diminution de 41% des suppléments facturés en **chambre à deux lits** entre 2012 et 2013, suite à l'interdiction de facturer des suppléments d'honoraires dans ce type de chambre. Mais ces montants repartent à la hausse en 2014. En 2014, un patient en chambre à deux lits paie ainsi près de 80 € de suppléments.

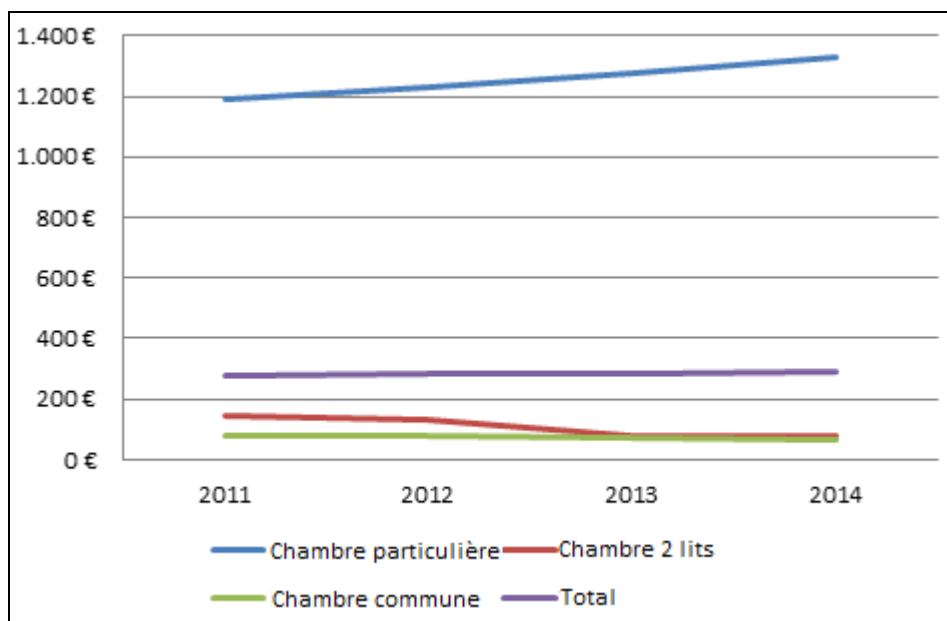
Enfin, les suppléments dans les **chambres communes** diminuent sur toute la période, bien que les montants moyens semblent se stabiliser entre 2013 et 2014. En 2014, un patient se voit facturer près de 70 € de suppléments pour son séjour en chambre commune, soit un montant comparable à la chambre à deux lits.

Tableau 1 : Evolution de l'ensemble des suppléments par type de chambre, 2011-2014

Année	Admissions	Suppléments	Evolution	Suppléments moyens	Evolution
Chambre particulière					
2011	95.164	113.554.777,32 €		1.193,25 €	
2012	96.021	118.357.353,36 €	4,23%	1.232,62 €	3,30%
2013	95.859	122.082.182,27 €	3,15%	1.273,56 €	3,32%
2014	92.262	122.725.789,78 €	0,53%	1.330,19 €	4,45%
Chambre à deux lits					
2011	95.278	13.627.613,36 €		143,03 €	
2012	98.909	13.257.846,74 €	-2,71%	134,04 €	-6,28%
2013	108.701	8.543.373,28 €	-35,56%	78,60 €	-41,36%
2014	110.653	8.800.157,77 €	3,01%	79,53 €	1,19%
Chambre commune					
2011	375.150	30.418.699,85 €		81,08 €	
2012	364.624	28.604.757,57 €	-5,96%	78,45 €	-3,25%
2013	345.875	23.845.715,21 €	-16,64%	68,94 €	-12,12%
2014	321.761	22.074.186,29 €	-7,43%	68,60 €	-0,49%
Total					
2011	565.592	157.601.090,53 €		278,65 €	
2012	559.554	160.219.957,67 €	1,66%	286,34 €	2,76%
2013	550.435	154.471.270,76 €	-3,59%	280,63 €	-1,99%
2014	524.676	153.600.133,84 €	-0,56%	292,75 €	4,32%

Source : Solidaris Mutualité

Figure 1 : Evolution des suppléments moyens par patient par type de chambre, 2011-2014



Source : Solidaris Mutualité

2. Les suppléments moyens payés par patient en chambre particulière ont augmenté sur la période, surtout en Wallonie, mais Bruxelles reste la région la plus chère.

Les suppléments payés en moyenne par un patient séjournant en chambre particulière ont augmenté entre 2011 et 2014 dans les trois régions. Si la hausse a été la plus importante en Wallonie, on constate toutefois que la hausse a également été élevée à Bruxelles et en Flandre entre 2013 et 2014.

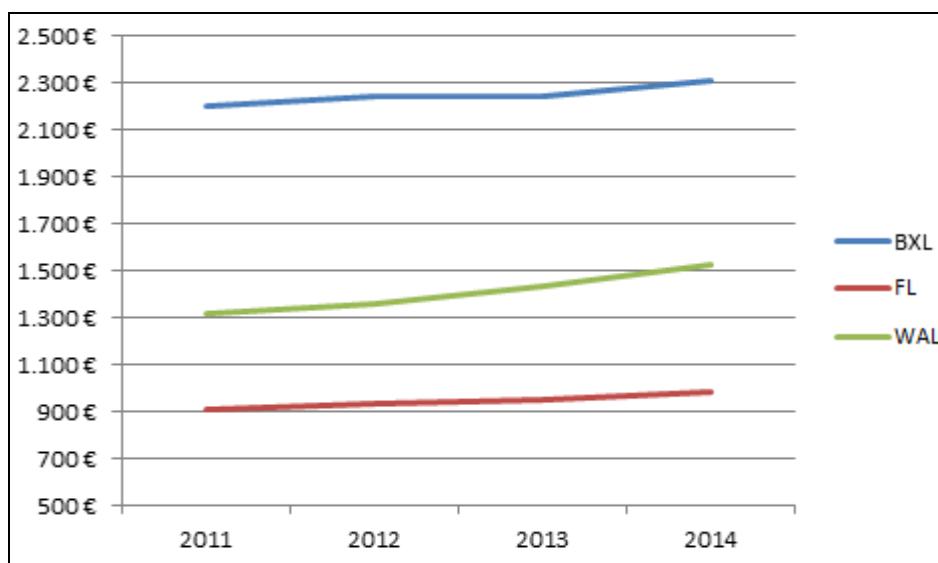
Bruxelles reste la région dans laquelle les patients paient les suppléments les plus élevés lors d'un séjour en chambre particulière : en moyenne, ce montant est de 2.311 € contre 1.530 € en Wallonie et 986 € en Flandre.

Tableau 2 : Evolution des suppléments moyens par patient en chambre particulière selon la région, 2011-2014

Région	2011	2012	2013	2014
BXL	2.203,62 €	2.239,84 €	2.243,13 €	2.311,47 €
		+1,64%	+0,15%	+3,05%
FL	912,15 €	934,06 €	948,87 €	985,87 €
		+2,40%	+1,59%	+3,90%
WAL	1.314,24 €	1.361,19 €	1.437,26 €	1.530,27 €
		+3,57%	+5,59%	+6,47%

Source : Solidaris Mutualité

Figure 2 : Evolution des suppléments moyens par patient en chambre particulière selon la région, 2011-2014



Source : Solidaris Mutualité

III. Evolution des suppléments d'honoraires entre 2011 et 2014

1. Les suppléments d'honoraires facturés en chambre particulière ont continué d'augmenter pour s'élever à 958 € en moyenne par patient en 2014.

Comme attendu, suite à la suppression des suppléments d'honoraires en **chambre commune et à deux lits** en 2013, ces suppléments ont fortement diminué entre 2012 et 2013¹. En théorie, les suppléments d'honoraires dans ce type de chambre devraient être nuls.

Les suppléments d'honoraires en **chambre particulière** ont, quant à eux, continué d'augmenter au même rythme sur la période. En 2014, un patient séjournant en chambre particulière paie en moyenne 958 € de suppléments d'honoraires.

En 2014, alors que nous ne disposons pas encore des données pour toute l'année, les suppléments d'honoraires représentaient déjà plus de 89 millions € facturés aux affiliés de Solidaris et 330 millions € si on extrapole ce chiffre au niveau national.

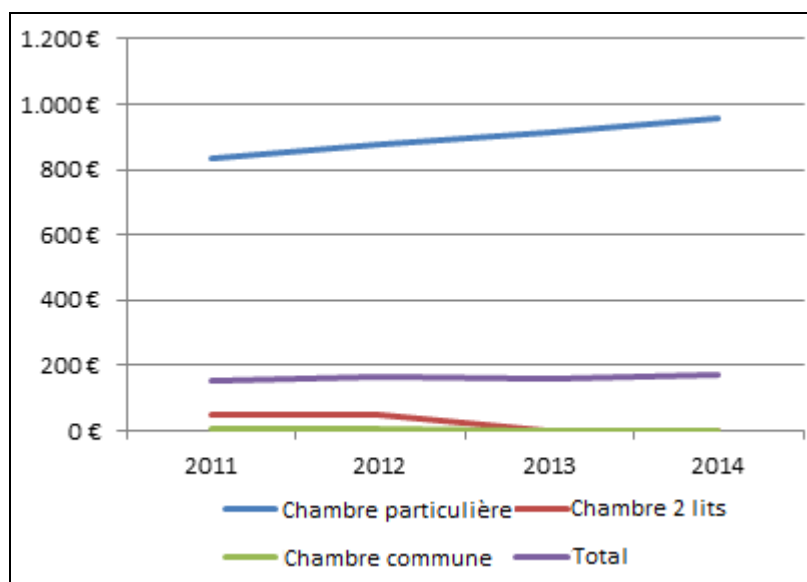
¹ Il s'agit des suppléments sur tous les codes de nomenclature, pour les professions médicales et paramédicales, les suppléments d'honoraires de surveillance à la journée ainsi que les suppléments sur les honoraires forfaitaires à l'admission pour certaines prestations.

Tableau 3 : Evolution des suppléments d'honoraires par type de chambre, 2011-2014

Année	Admissions	Suppléments d'honoraires	Evolution	Suppléments d'honoraires moyens	Evolution
Chambre particulière					
2011	95.164	79.480.063,53 €		835,19 €	
2012	96.021	83.998.641,54 €	5,69%	874,79 €	4,74%
2013	95.859	87.784.577,16 €	4,51%	915,77 €	4,68%
2014	92.262	88.425.819,43 €	0,73%	958,42 €	4,66%
Chambre à deux lits					
2011	95.278	4.809.572,68 €		50,48 €	
2012	98.909	4.970.089,67 €	3,34%	50,25 €	-0,46%
2013	108.701	166.005,89 €	-96,66%	1,53 €	-96,96%
2014	110.653	166.258,83 €	0,15%	1,50 €	-1,61%
Chambre commune					
2011	375.150	2.453.981,31 €		6,54 €	
2012	364.624	2.558.886,37 €	4,27%	7,02 €	7,29%
2013	345.875	393.335,18 €	-84,63%	1,14 €	-83,80%
2014	321.761	490.689,61 €	24,75%	1,53 €	34,10%
Total					
2011	565.592	86.743.618		153,37 €	
2012	559.554	91.527.618	5,52%	163,57 €	6,65%
2013	550.435	88.343.918	-3,48%	160,50 €	-1,88%
2014	524.676	89.082.768	0,84%	169,79 €	5,79%

Source : Solidaris Mutualité

Figure 3 : Evolution des suppléments d'honoraires moyens par patient par type de chambre, 2011-2014



Source : Solidaris Mutualité

- 2. Les différences régionales en matière de suppléments d'honoraires restent importantes : un patient paie en moyenne 2,3 fois plus de suppléments d'honoraires à Bruxelles qu'en Flandre.**

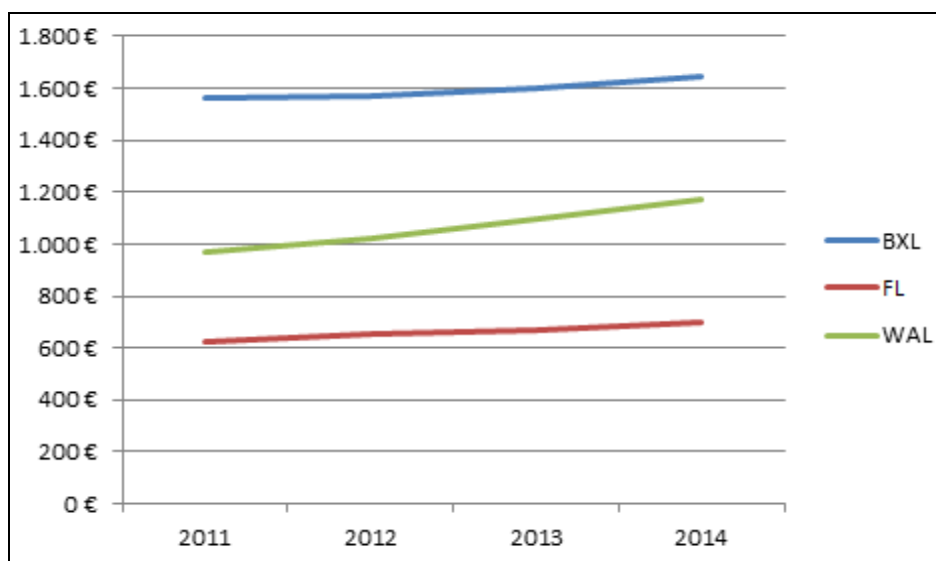
La hausse des suppléments d'honoraires a été la plus prononcée en Wallonie avec un taux de croissance annuel de plus de 7% depuis 2013. Les différences régionales restent importantes : en moyenne, les patients paient 1.641 € de suppléments d'honoraires à Bruxelles contre 1.172 € en Wallonie et 700 € en Flandre.

Tableau 4 : Evolution des suppléments d'honoraires par région, 2011-2014

Région	2011	2012	2013	2014
BXL	1.559,71 €	1.572,19 €	1.596,36 €	1.641,39 €
		+0,80%	+1,54%	+2,82%
FL	625,46 €	654,35 €	671,77 €	699,88 €
		+4,62%	+2,66%	+4,19%
WAL	969,29 €	1.022,43 €	1.094,99 €	1.172,41 €
		+5,48%	+7,10%	+7,07%

Source : Solidaris Mutualité

Figure 4 : Evolution des suppléments d'honoraires moyens par patient par région (tout type de chambre confondu), 2011-2014



Source : Solidaris Mutualité

IV. Evolution des suppléments de chambre entre 2011 et 2014

1. Les suppléments de chambre facturés à un patient ont augmenté de 11% entre 2011 et 2014, passant de 253 € à 281 € en moyenne.

Les suppléments de chambre en chambre particulière² ont augmenté sur la période, les chiffres (incomplets) de 2014 suivant la même tendance. **En 2014, les patients se voient facturer en moyenne 281 € de suppléments de chambre**, soit une hausse de 11% par rapport à 2011 (253 €).

Tableau 5 : Evolution des suppléments de chambre, 2011-2014

Année	Admissions	Suppléments de chambre	Evolution	Suppléments de chambre moyens	Evolution
Chambre particulière					
2011	95.164	24.087.999,35 €		253,12 €	
2012	96.021	24.872.054,29 €	3,25%	259,03 €	2,33%
2013	95.859	25.457.352,33 €	2,35%	265,57 €	2,53%
2014	92.262	25.959.393,70 €	1,97%	281,37 €	5,95%

Source : Solidaris Mutualité

Le tableau 6 montre que les suppléments de chambre ont augmenté de manière comparable (entre 5,4 et 6%) dans les trois régions entre 2013 et 2014. En 2014, les suppléments de chambre se montent, en moyenne, à 556 € à Bruxelles, 272 € en Wallonie et 200 € en Flandre pour un patient séjournant en chambre particulière.

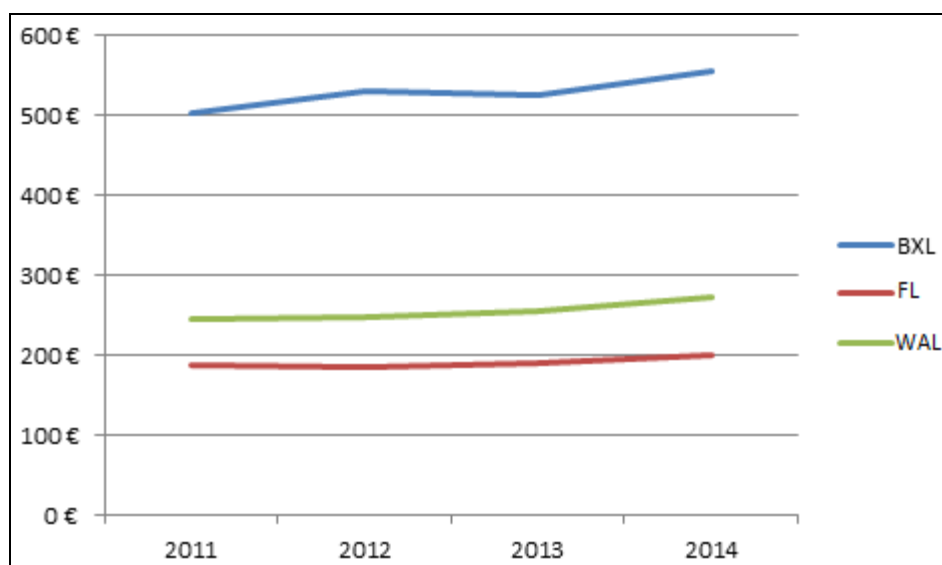
² Notons que les suppléments de chambre sont interdits depuis 2006 en chambre commune et à deux lits.

Tableau 6 : Evolution des suppléments de chambre par région, 2011-2014

Région	2011	2012	2013	2014
BXL	503,77 €	529,99 €	526,66 €	555,61 €
		+5,21%	-0,63%	+5,50%
FL	187,17 €	186,51 €	189,69 €	199,98 €
		-0,36%	+1,71%	+5,43%
WAL	244,39 €	246,94 €	256,23 €	271,79 €
		+1,04%	+3,76%	+6,07%

Source : Solidaris Mutualité

Figure 5 : Evolution des suppléments de chambre par région, 2011-2014



Source : Solidaris Mutualité

V. Evolution des suppléments de matériel entre 2011 et 2014

1. Si les suppléments de matériel facturés aux patients ont diminué en moyenne entre 2011 et 2013, on enregistre une tendance à la hausse pour les séjours en chambre particulière en 2014.

Les suppléments de matériel ont fortement diminué entre 2011 et 2013 (-45% par an). Cela s'explique par les mesures prises dans le secteur des implants, notamment le transfert de l'article 28 vers les articles 35 et 35 bis de la nomenclature, c'est-à-dire le passage d'un système de remboursement forfaitaire avec des suppléments importants à un système de remboursement proportionnel avec un tarif de remboursement et une quote-part légale fixée réglementairement et

intégrée dans le MàF, ce qui a renforcé la protection des patients. La marge de sécurité³ et la marge de délivrance⁴ sont considérées comme tickets modérateurs et non plus comme des suppléments.

Globalement, les suppléments moyens de matériel facturés au patient ont diminué, bien qu'ils semblent repartir à la hausse dans les chambres particulières depuis 2014.

Tableau 7 : Evolution des suppléments de matériel par type de chambre, 2011-2014

Année	Admissions	Suppléments de matériel	Evolution	Suppléments de matériel moyens	Evolution
Chambre particulière					
2011	95.164	1.873.690,11 €		19,69 €	
2012	96.021	1.043.142,55 €	-44,33%	10,86 €	-44,82%
2013	95.859	608.994,59 €	-41,62%	6,35 €	-41,52%
2014	92.262	606.752,68 €	-0,37%	6,58 €	3,52%
Chambre à deux lits					
2011	95.278	2.230.024,56 €		23,41 €	
2012	98.909	1.272.415,61 €	-42,94%	12,86 €	-45,04%
2013	108.701	752.752,73 €	-40,84%	6,92 €	-46,17%
2014	110.653	678.201,62 €	-9,90%	6,13 €	-11,49%
Chambre commune					
2011	375.150	4.319.487,14 €		11,51 €	
2012	364.624	2.237.068,92 €	-48,21%	6,14 €	-46,71%
2013	345.875	1.136.516,17 €	-49,20%	3,29 €	-46,44%
2014	321.761	969.983,19 €	-14,65%	3,01 €	-8,26%
Total					
2011	565.592	8.423.201,81 €		14,89 €	
2012	559.554	4.552.627,08 €	-45,95%	8,14 €	-45,37%
2013	550.435	2.498.263,49 €	-45,12%	4,54 €	-44,22%
2014	524.676	2.254.937,49 €	-9,74%	4,30 €	-5,31%

Source : Solidaris Mutualité

³ Pour rappel, la marge de sécurité représente le pourcentage ajouté au remboursement établi pour un implant. Elle permet de déterminer le prix plafond que la firme ne peut dépasser pour fixer le prix de son implant si elle souhaite qu'il soit remboursé.

⁴ Pour rappel, la marge de délivrance représente le montant que l'hôpital peut facturer en plus du prix de revient d'un implant (10% du prix de vente à l'hôpital ou 10% du forfait plafonné). Elle couvre entre autres les frais d'achat, de gestion du stock et de stérilisation.

2. La tendance à la hausse en 2014 est plus prononcée à Bruxelles : les suppléments de matériel y sont en moyenne deux fois plus élevés que dans les deux autres régions du pays.

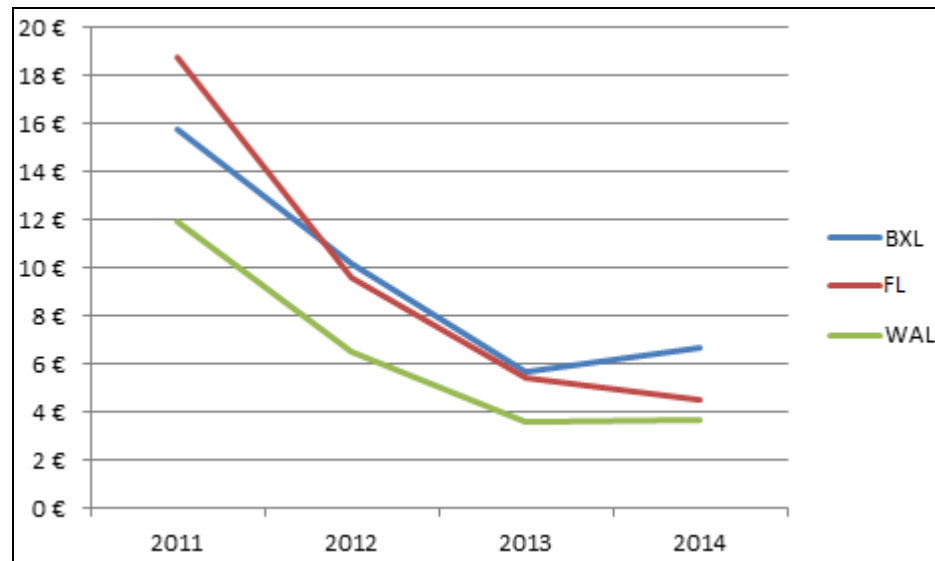
L'évolution des suppléments de matériel repartie à la hausse à Bruxelles depuis 2013 et ce quel que soit le type de chambre. En Wallonie, si l'évolution paraît globalement stable, on constate toutefois des différences en fonction du type de chambre : les suppléments de matériel ont augmenté en chambre particulière et en chambre à deux lits entre 2013 et 2014 alors qu'ils ont diminué en chambre commune. En Flandre, ils ont continué de baisser, en particulier au niveau des chambres communes et à deux lits. En 2014, le montant moyens facturés pour les suppléments de matériel varient ainsi de 2,8 € pour un patient séjournant en chambre commune en Wallonie jusqu'à 11,1 € pour un patient séjournant en chambre particulière dans un hôpital bruxellois. A Bruxelles, les patients séjournant en chambre particulière paient deux fois de suppléments de matériel qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement 5,8 € et 6,7 €).

Tableau 7 : Evolution des suppléments de matériel par type de chambre, 2011-2014

Chambre particulière	2011	2012	2013	2014
BXL	26,03 €	14,92 €	10,02 €	11,13 €
		-42,68%	-32,84%	+11,03%
FL	19,61 €	10,83 €	6,01 €	5,82 €
		-44,80%	-44,51%	-3,11%
WAL	19,25 €	10,42 €	6,11 €	6,67 €
		-45,88%	-41,34%	+9,05%
Chambre à deux lits	2011	2012	2013	2014
BXL	29,69 €	24,13 €	10,07 €	13,89 €
		-18,72%	-58,25%	+37,83%
FL	24,29 €	12,07 €	6,89 €	5,41 €
		-50,33%	-42,91%	-21,51%
WAL	15,66 €	8,43 €	5,09 €	5,21 €
		-46,13%	-39,65%	+2,27%
Chambre commune	2011	2012	2013	2014
BXL	10,96 €	6,45 €	3,49 €	4,19 €
		-41,13%	-45,87%	+20,04%
FL	15,48 €	7,65 €	4,19 €	3,21 €
		-50,56%	-45,27%	-23,35%
WAL	10,28 €	5,59 €	2,96 €	2,82 €
		-45,62%	-46,95%	-4,75%
Total	2011	2012	2013	2014
BXL	15,75 €	10,22 €	5,64 €	6,66 €
		-35,14%	-44,82%	+18,17%
FL	18,81 €	9,61 €	5,44 €	4,50 €
		-48,89%	-43,43%	-17,17%
WAL	11,96 €	6,52 €	3,62 €	3,66 €
		-45,45%	-44,60%	+1,15%

Source : Solidaris Mutualité

Figure 6 : Evolution des suppléments de matériel par région (tout type de chambre confondu), 2011-2014



Source : Solidaris Mutualité

VI. Evolution des dépenses de médicaments non remboursables entre 2011 et 2014

- 1. Les dépenses moyennes de médicaments non remboursables augmentent dans les chambres particulières alors qu'on enregistre une légère baisse dans les autres types de chambre depuis 2014.**

En 2014, les dépenses moyennes liées aux médicaments non remboursables représentent 17,3 millions € facturés aux affiliés de Solidaris. Un **patient paie environ 33 € pour ses médicaments non remboursables lors de son hospitalisation**. Ce montant varie peu selon le type de chambre. Il est aussi resté relativement stable entre 2013 et 2014, après avoir légèrement augmenté en début de période (+2% par an).

L'analyse par type de chambre montre que les montants moyens facturés en chambre particulière ont augmenté jusqu'à 3% entre 2013 et 2014, passant ainsi de 36,4 € à 37,4 € par patient. A contrario, les coûts moyens liés aux médicaments non remboursables tendent à diminuer depuis 2014 dans les chambres à deux lits et les chambres communes (respectivement -1,2% et -1,1%).

Tableau 8 : Evolution des dépenses de médicaments non remboursables par type de chambre, 2011-2014

Année	Admissions	Dépenses méd. non remboursables	Evolution	Dépenses moyennes en méd. non remboursables	Evolution
Chambre particulière					
2011	95.164	3.391.086,49 €		35,63 €	
2012	96.021	3.421.506,02 €	0,90%	35,63 €	0,00%
2013	95.859	3.488.913,19 €	1,97%	36,40 €	2,14%
2014	92.262	3.449.585,19 €	-1,13%	37,39 €	2,73%
Chambre à deux lits					
2011	95.278	3.077.469,85 €		32,30 €	
2012	98.909	3.262.704,05 €	6,02%	32,99 €	2,13%
2013	108.701	3.655.244,04 €	12,03%	33,63 €	1,94%
2014	110.653	3.677.093,24 €	0,60%	33,23 €	-1,18%
Chambre commune					
2011	375.150	11.466.026,23 €		30,56 €	
2012	364.624	11.385.217,65 €	-0,70%	31,22 €	2,16%
2013	345.875	10.977.247,82 €	-3,58%	31,74 €	1,64%
2014	321.761	10.102.107,89 €	-7,97%	31,40 €	-1,08%
Total					
2011	565.592	17.934.582,57 €		31,71 €	
2012	559.554	18.069.427,72 €	0,75%	32,29 €	1,84%
2013	550.435	18.121.405,05 €	0,29%	32,92 €	1,95%
2014	524.676	17.228.786,32 €	-4,93%	32,84 €	-0,26%

Source : Solidaris Mutualité

2. Le coût lié aux médicaments non remboursables a diminué à Bruxelles entre 2011 et 2014 alors qu'il a augmenté dans les deux autres régions.

Les dépenses de médicaments non remboursables ont diminué à Bruxelles de quelque 4% entre 2013 et 2014, quel que soit le type de chambre, alors qu'ils sont restés stables en Wallonie (+0,2%) et ont augmenté en Flandre (+1,9%).

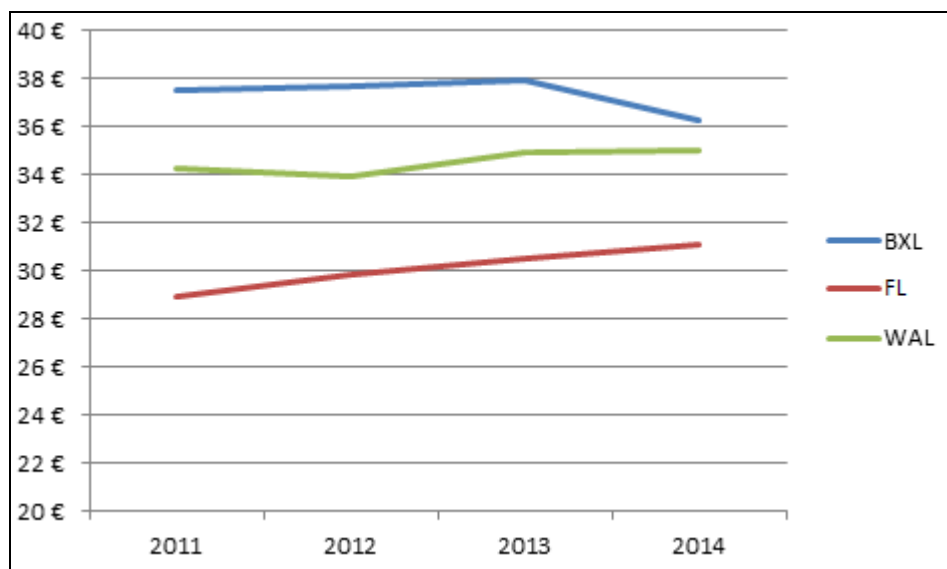
L'analyse par type de chambre montre qu'à Bruxelles, les coûts liés aux médicaments pour les patients séjournant en chambre particulière ont diminué (-1,8%) alors qu'ils ont augmenté en Wallonie (+3,1%) et en Flandre (+3,9%). En chambre à deux lits, ces coûts ont diminué à Bruxelles et en Wallonie alors qu'ils sont restés relativement stables en Flandre. Dans les chambres communes, on enregistre seulement une hausse de ce poste en Flandre.

Tableau 9 : Evolution des dépenses de médicaments non remboursables selon la région, 2011-2014

Chambre particulière	2011	2012	2013	2014
BXL	40,18 €	39,82 €	41,02 €	40,29 €
		-0,91%	+3,01%	-1,79%
FL	32,89 €	33,08 €	33,88 €	35,21 €
		+0,59%	+2,40%	+3,92%
WAL	39,32 €	38,69 €	39,38 €	40,62 €
		-1,62%	+1,80%	+3,15%
Chambre à deux lits	2011	2012	2013	2014
BXL	40,14 €	40,85 €	38,94 €	36,44 €
		+1,76%	-4,67%	-6,44%
FL	28,97 €	29,85 €	30,85 €	31,08 €
		+3,05%	+3,36%	+0,74%
WAL	39,03 €	37,99 €	38,53 €	37,65 €
		-2,67%	+1,42%	-2,31%
Chambre commune	2011	2012	2013	2014
BXL	36,49 €	36,65 €	36,97 €	35,40 €
		+0,44%	+0,88%	-4,25%
FL	27,44 €	28,51 €	28,82 €	29,21 €
		+3,89%	+1,10%	+1,34%
WAL	32,89 €	32,63 €	33,64 €	33,46 €
		-0,80%	+3,09%	-0,54%
Total	2011	2012	2013	2014
BXL	37,52 €	37,70 €	37,91 €	36,26 €
		+0,46%	+0,58%	-4,37%
FL	28,97 €	29,84 €	30,52 €	31,09 €
		+2,99%	+2,27%	+1,89%
WAL	34,23 €	33,92 €	34,90 €	34,99 €
		-0,92%	+2,90%	+0,25%

Source : Solidaris Mutualité

Figure 8 : Evolution des dépenses de médicaments non remboursables selon la région, 2011-2014



Source : Solidaris Mutualité

VII. Conclusions

Lorsqu'on analyse les montants moyens facturés aux patients, il ressort que **l'ensemble des suppléments** a augmenté de 11,5 % dans les chambres particulières entre 2011 et 2014 (+3,7% par an en moyenne), à l'instar de ce qui a été observé ces dernières années. On observe également une tendance à la hausse en 2014 dans les chambres à deux lits alors que les suppléments facturés en chambre commune ont diminué entre 2011 et 2013 pour ensuite se stabiliser en 2014.

Si on décompose par type de suppléments, on constate que les **suppléments d'honoraires et de chambre** sont les plus grosses composantes des suppléments. Ils constituent 75% des suppléments facturés dans les hôpitaux. Grâce à l'interdiction des suppléments de chambre (en 2006) et des suppléments d'honoraires (en 2013), ce type de suppléments ne concernent plus que les chambres particulières. En 2014, les **suppléments d'honoraires moyens par patient séjournant dans ce type de chambre ont fortement augmenté en Flandre (+4,2%) et en Wallonie (+7,1%) et dans une moindre mesure à Bruxelles (+2,8%)**. Les suppléments de chambre moyens ont aussi sensiblement augmenté (entre 5,4% et 6,1%) dans les trois régions. Les différences régionales subsistent également au niveau de ce type de suppléments.

Les **suppléments de matériel** moyens par patient ont diminué dans les chambres à deux lits et dans les chambres communes entre 2011 et 2014 alors qu'ils ont augmenté en chambres particulières depuis 2014. Il existe également de **fortes différences régionales** : entre 2013 et 2014, ces suppléments ont augmenté à Bruxelles quel que soit le type de chambre (+18,2% au total), alors qu'ils ont diminué en Flandre (-17,2%) et sont relativement stables en Wallonie (1,1%).

Finalement, les dépenses moyennes de **médicaments non remboursables** par patient augmentent dans les chambres particulières entre 2011 et 2014 alors qu'elles diminuent dans les autres catégories de chambre depuis 2014. On constate également une diminution de ce type de dépense à Bruxelles depuis 2013 alors qu'elles ont continué d'augmenter en Flandre et en Wallonie.

VIII. Recommandations

A la lumière de ces résultats, Solidaris demande à la Ministre des Affaires sociales et de la santé de mettre la question des suppléments hospitaliers et de la sécurité tarifaire du patient hospitalisé à l'agenda de la réforme du financement hospitalier.

Les suppléments hospitaliers sont une source importante de financement pour les hôpitaux. Si l'ambition de la Ministre est de mener une réforme globale et équitable du financement hospitalier garantissant l'accès du patient à des soins de qualité tout en comblant le sous-financement du secteur, on ne peut pas faire l'économie d'un débat sur cette question fondamentale générant de l'insécurité tarifaire pour les patients et une surenchère néfaste entre hôpitaux dans un contexte de pénurie de médecins hospitaliers pour certaines disciplines médicales.

C'est la raison pour laquelle Solidaris plaide pour :

1. Intégrer dans la loi sur les hôpitaux un plafond de suppléments d'honoraires en chambre particulière.
2. Que pour les interventions programmées, le droit d'obtenir un « devis » sur le coût de son séjour soit donné au patient.